

Surgit un de leurs camarades, très assoiffé, qui aperçoit la bouteille, la croit emplie de limonade, s'en empare d'un geste et la porte à ses lèvres. « Halte ! C'est du poison ! » crient les deux soldats. Il semble que leur camarade n'ait pas eu le temps d'avaler une gorgée. Il se rince la bouche à une fontaine proche et n'y pense plus. Le soir même, il est pris de violents malaises. Sa température atteint 40 degrés. On le transporte d'urgence à l'infirmierie, puis à l'hôpital de Riaz, enfin à l'hôpital Nestlé. Plusieurs médecins s'occupent de lui. Il met assez longtemps à se remettre, termine sa convalescence dans un sanatorium tessinois. Puis, de nouveau, son état s'aggrave. Le soldat est assez mal en point, il paraît diminué physiquement et ne peut reprendre son travail civil.

Le pl. X. est poursuivi pour blessures par imprudence et infractions au règlement du service vétérinaire. On lui reproche l'emploi d'une bouteille inadéquate, l'abandon d'une tâche délicate à des soldats sans expérience, le fait de s'être rendu à un rapport plutôt que d'avoir donné lui-même au cheval les soins qu'il réclamait.

Après une journée d'audience, au cours de laquelle témoignages et plaidoiries se sont succédé, le tribunal, partagé, a décidé de renvoyer la cause à l'instruction, pour que l'on puisse se décider exactement sur les séquelles de l'accident. Voilà une affaire bien délicate à trancher, à laquelle les gloses ne manqueront pas.

(Journal de Genève, 20 octobre 1956)

Aux archives de Toulouse

LE DOSSIER CALAS EST OUVERT

par Jean COUVREUR

Journaliste (Le Monde) Paris

Toulouse, ... mars 1956. — C'est à Toulouse que l'affaire Calas est née, qu'elle s'est développée, il y aura bientôt deux cents ans. C'est dans cette ville, on le sait, que le protestant Jean Calas fut jugé pour le meurtre de son fils, soumis à la question, roué vif, étranglé. C'est à Toulouse, aux archives de la Haute-Garonne, que l'on présente en ce moment les principales pièces de ce procès célèbre qui fit couler tant d'encre, tant de larmes et alluma, des plus généreuses aux plus égoïstes, tant de passions. Que l'on ne s'attende pas, sur le vu de cette annonce, à une marée de papier, à l'un de ces débordements de vieux livres, de vieilles lettres, d'assignations, d'exploits entre lesquels, trop souvent, l'attention et les pas du visiteur hésitent, puis se perdent. Une dizaine de vitrines, ne contenant pas plus de deux ou trois documents chacune, cela suffit pour tout raconter. C'est l'exemple même de la méthode du court croquis, par opposition à celle du long rapport. C'est aussi un exemple-type de ces expositions périodiques organisées autour d'une époque, d'un personnage ou d'un fait, tant à Paris qu'en province, par les services éducatifs des Archives de France, à l'intention des élèves des écoles et aussi du grand public. Celle-ci, qui a été réalisée sous la direction de M. H. Blaquièrre, archiviste en chef, et de Pierre et Thérèse Gérard, archivistes-adjoints, a pour but de montrer le déroulement d'une affaire judiciaire sous l'Ancien Régime, depuis la découverte du crime, l'enquête, le renvoi devant une juridiction secondaire, etc., jusqu'à la transmission de l'appel au Conseil d'Etat du roi, qui était la juridiction suprême, et de retracer en même temps l'histoire d'un mouvement

d'opinion au dix-huitième siècle, avec la campagne menée par Voltaire en vue de réhabiliter la mémoire de Calas.

Faut-il rappeler le drame du 13 octobre 1761? Oui, si l'on veut bien admettre que le nom du malheureux, victime symbolique de l'erreur judiciaire, du fanatisme et aussi de la fureur populaire, est plus connu peut-être que son histoire. Jean Calas, marchand de tissus à Toulouse, 16, rue des Filetters (aujourd'hui, rue des Filatiers), et sa femme dînent donc ce soir-là en compagnie de leurs deux fils et du jeune Gaubert Lavaysse, un ami de ces derniers. Repas mémorable, dont nous savons même le menu, composé de pigeons au sang, poularde rôtie, fromage de Roquefort, raisins secs et marrons cuits à l'eau. Un peu avant la fin du dîner Marc-Antoine, âgé de vingt-neuf ans, l'aîné des deux fils Calas, se lève de table sous le prétexte d'un rendez-vous tardif. Quelques instants plus tard, on découvre son cadavre au rez-de-chaussée de la maison. Le jeune homme s'est pendu à une barre installée sur les deux battants de la porte qui sépare la boutique du magasin. Le suicide est évident. Mais le père Calas s'affole et fait tout pour que la brutale vérité soit cachée. C'est que le suicide en ce temps-là est considéré comme un crime. Le corps du désespéré, traîné par un cheval à travers la ville, mains liées et face contre terre, est lapidé, injurié par la populace, et finalement livré aux flammes. Pour épargner à la dépouille de son fils la flétrissure publique, le négociant déclare aux voisins accourus, à la police et au magistrat enquêteur, le capitoul David de Beaudrigue, que son fils a été assassiné. Que n'a-t-il

(suite page 27)

penché pour le vrai, pour le raisonnable, dès cet instant ! Ce pieux et maladroit mensonge est peut-être à l'origine de tous les malheurs qui vont fondre sur lui et sa famille. Ne pouvant persévérer dans cette voie et s'empêtrant dans ses explications, Jean Calas est obligé dès le lendemain de dire comment les choses se sont passées et dans quelles circonstances la cadavre de son fils fut découvert. Mais personne ne le croit plus. Pour David de Beaudrigue, aujourd'hui, comme pour ses juges demain, comme pour les voisins, pour toute la population de Toulouse, ce huguenot est un menteur doublé d'un monstrueux criminel. C'est lui qui a assassiné Marc-Antoine, parce que le jeune homme voulait quitter la religion réformée pour embrasser le catholicisme (ce qui n'est rien moins que prouvé). Tout d'abord il a imaginé l'histoire invraisemblable de ce crime commis par des tiers. Et puis, voyant que personne n'ajoutait foi à ses fables, il a essayé de faire croire que son fils s'était suicidé. La cause est entendue.

Oui, la cause est entendue. Dans certaines villes au dix-huitième siècle on « mangeait » encore du protestant, comme en d'autres temps on « mangera » du catholique. Et Toulouse, qui a accueilli naguère avec enthousiasme la nouvelle de la Révocation de l'édit de Nantes, est de celles-là. L'enquête est ainsi faussée dès le départ par le fanatisme religieux. Les magistrats qui en sont chargés ne paraissent préoccupés que de réunir des preuves de la culpabilité du prévenu. L'archevêque Richard Dillon bat le rappel des témoins à charge en lançant ses monitoires, que les prêtres doivent lire au prône et afficher à la porte des églises. Les interrogatoires reposent tous sur une culpabilité de principe. On ne demande pas à Calas ce qu'il a à dire pour sa défense. On ne songe qu'à lui arracher les détails du crime qu'on lui impute. On ne lui demande pas s'il est bien vrai qu'il ait tué son fils, mais comment il l'a tué, comment il s'y est pris : « Seul, ou de concert avec les siens ? » Et l'on ne tient aucun compte de ses dénégations indignées. Calas a donc comparu devant le deuxième parlement de France, siégeant dans sa grand'chambre aux murs fleurdelisés, aux plafonds lambrissés, avec ses deux présidents en robe écarlate et chaperon d'hermine, et ses treize conseillers en robe noire et bonnet carré. Il a subi la question ordinaire et la question extraordinaire, comportant le cheval et les brodequins, avalé de force près de 10 litres d'eau. Mais il n'a rien avoué, rien abjuré.

Il a été conduit, tête et pieds nus, en chemise, la corde au cou, tenant en sa main une torche de cire jaune, devant le portail de l'église Saint-Etienne, pour y faire amende honorable. Trois mille soldats avaient peine à contenir une foule immense, que la fermeté d'âme du condamné ne manque cependant pas de frapper. Enfin ce fut la marche au supplice, le dernier, par ces rues du vieux Toulouse qui ont à peine changé depuis le temps. L'échafaud avait été dressé place Saint-Georges. On s'écrasait aux fenêtres et aux balcons. Au moment de gravir les degrés Calas répète encore qu'il meurt innocent. Mais le bourreau l'attache à une sorte de croix horizontale, et à l'aide d'une barre de fer lui brise les bras, les jambes, les reins. Il expose ensuite sa victime pantelante sur une roue, la face tournée vers le ciel. Enfin, au bout de deux heures,

il l'étrangle avec la corde que le condamné portait à son cou. Nous sommes le 10 mars 1762. C'est le temps de Marianne et de Marivaux, de Rameau et de Boucher, de Gluck et de Fragonard !

Mais c'est aussi le temps de Voltaire. On apprend au patriarche, à Ferney, le martyre de l'innocent. D'abord incrédule, Voltaire part bientôt en guerre, voyant deux ennemis à abattre, le fanatisme religieux et les Parlements. Il se documente sérieusement, fait son dossier, va à Genève, aux Délices, pour y entendre le jeune Donat Calas, un des fils du condamné, entame sa campagne de réhabilitation, fait solliciter Choiseul, Saint-Florentin, la Pompadour, la reine, le roi lui-même, se sert de toutes ses armes, ironie, flatterie, cajolerie, logique, indignation, menace, enfin il arrive à ses fins, il peut crier victoire. Le Conseil d'Etat décide, à l'unanimité, la révision du procès.

L'affaire Calas, on la revit aujourd'hui, on retrouve son atmosphère étouffante, dans cette claire salle du moderne dépôt d'archives de Toulouse, où le dossier du procès nous est ouvert. Ce gros livre aux feuillets parcheminés, couverts d'une longue écriture jaunie, n'est autre que le dossier de l'instruction, ouvert sur les derniers feuillets de l'interrogatoire. Jean Calas a signé là, à droite, le soir même du drame, écrivant son nom d'une main que l'on sent tremblante, en face de l'orgueilleux paraphe de David de Beaudrigue, le capitoul, l'homme sûr de soi. A côté, une poignée de billets, quelques convocations, entre cent autres, des témoins : l'an mil sept cent soixante-un, le trentième jour du mois d'octobre... D'une vitrine à l'autre on peut voir un exemplaire du monitoire, fulminant contre les témoins (à charge) qui se retiendraient de parler, une lettre de l'intendant de Languedoc se faisant l'écho de « l'impatience du public à l'annonce de l'appel interjeté par Calas ». C'est qu'on doit respecter, dit-il, « les lumières des juges dans une affaire aussi importante et aussi délicate ». Enfin Calas est condamné à mort, et l'on frémit aux détails de ce cruel arrêt : « le bourreau luy rompra et brisera bras, jambes, cuisses et reins, ensuite l'exposera sur une roue, qui sera dressée tout auprès dudit échaffaud, la face tournée vers le ciel, pour y vivre en peine et repentance... tout autant qu'il plaira à Dieu lui donner vie. »

Amblard, le subdélégué de l'intendant, assiste au supplice, moins par curiosité, on peut le penser, que par conscience professionnelle, pour en faire le compte rendu à son patron. Il note que « Calas a souffert son supplice avec une fermeté inconcevable », et qu'il a tenu à « mourir protestant ».

Mais l'heure de Voltaire a sonné. On expose, entre autres documents, une belle édition originale du *Traité sur la tolérance*, ainsi qu'un exemplaire des *Toulousaines*, lettres « historiques et apologétiques » écrites d'une plume trempée dans l'acide le plus corrosif par le protestant Court de Gébelin. Voltaire lui-même en est effrayé. Dans le voisinage une liste des souscriptions recueillies en Angleterre, où l'affaire a fait grand bruit, en faveur de la famille Calas. En tête viennent le roi, l'archevêque de Cantorbéry, les duchesses de Norfolk et de Montagu, etc.

Le procès de Jean Calas ne devait pas manquer d'inspirer les littérateurs. Marie-Joseph Chénier a fait représenter, en 1791, une tragédie intitulée Jean Calas ou l'Ecole des juges, dont on expose ici un des rares exemplaires existants. Sur la fin du siècle dernier un feuilletoniste de la Dépêche, A. Siegel, publie un récit intitulé Calas le martyr. Pour le lancement de cet auteur populaire le journal toulousain a fait appel à un artiste encore inconnu, c'est Toulouse-Lautrec, qui brosse à cette occasion sa première affiche, ou une de ses premières affiches.

Certes les hommes d'aujourd'hui peuvent bien s'étonner, s'indigner même des excès commis en d'autres temps, et

même au beau milieu du siècle des lumières. Mais n'est-il pas aussi étonnant de voir avec quelle rapidité l'opinion en ces temps-là reconnaissait ses erreurs ? C'est une assemblée de nobles qui condamne à Versailles l'erreur des magistrats toulousains. Il n'a fallu que trente-six mois, alors, — c'est déjà beaucoup, — pour faire casser un jugement inique. Plus près de nous, combien d'années a-t-il fallu à nos tribunaux démocratiques pour faire reconnaître l'innocence de Dreyfus ? C'est à des pensées plutôt modestes que nous incline finalement l'exposition de Toulouse : fanatisme religieux, fanatisme politique, fanatisme littéraire... Nous ne sommes pas tellement sûrs qu'il n'y ait pas toujours des affaires Calas.

LE COLLECTIONNEUR INGÉNU¹

par feu le capitaine Pierre BOUCHARDON

Je fais venir d'Astrakan
les papiers de Gengis-Khan,
et du couvent de Thabor
un Nabuchodonosor.
Enfin, je suis sur la piste
d'un antique papyrus,
prouvé, par un helléniste,
autographe de Cadmus.

(Le Marchand d'autographes.)
Chanson de 1845.

Michel Chasles naquit à Eperron, le 15 novembre 1793. Il avait à peine dix-neuf ans, quand il entra à l'école impériale polytechnique, et, comme ses camarades, il fit le coup de feu pour défendre Paris en 1814.

Il revint à son premier bercail, rue Descartes Montagne-Sainte-Geneviève, en 1841, nommé, sur la proposition d'Arago, professeur de machines et de géodésie. Puis, en 1846, on créa, pour lui, à la Faculté, la chaire de géométrie supérieure.

Son érudition en la matière était grande et sa plume inlassable. Ses travaux firent autorité et le placèrent au premier rang des géomètres contemporains. C'est pourquoi il reçut, distinction insigne entre toutes, la grande médaille d'honneur de la société royale de Londres.

Il ambitionnait l'académie des sciences ; un événement inimaginable vint lui en ouvrir les portes.

La docte compagnie comptait, au nombre de ses membres, un Florentin d'origine, le comte Guillaume-Brutus-Timoléon Libri, professeur-adjoint au collège de France.

Or, elle avait appris avec consternation que ce Libri — nom prédestiné — avait profité de ses facilités officielles pour dérober plusieurs milliers de pièces rares (livres, autographes et manuscrits) dans les bibliothèques qu'il avait mission d'inspecter. L'Institut lui-même n'avait pas été épargné, car le voleur avait mis la main sur un grand nombre de lettres des rois de France, notamment sur la correspondance entière d'Henri IV avec Marguerite, sa première femme.

Libri s'était constitué de la sorte une véritable fortune, mais, quand le scandale éclata, il eut le temps de passer la Manche, emportant avec lui trente mille volumes, dont une partie seulement put être saisie au Havre.

Le 22 juin 1850, la cour d'assises de la Seine le condamna par contumace à dix ans de réclusion, et, quelques mois plus tard, l'académie des sciences, après avoir prononcé son exclusion, offrit son fauteuil à Michel Chasles.

Pénétré de gratitude, l'illustre géomètre fut fort assidu aux séances. Il y prenait souvent la parole et toujours il était respectueusement écouté. Entre temps, il continuait à publier, dans une foule de recueils, de remarquables mémoires.

Dès 1864, on commença à chuchoter sous le manteau qu'il s'employait à réunir une collection d'autographes d'une incomparable richesse et que, le jour où il voudrait bien ouvrir son portefeuille, la France se verrait restituer l'honneur de certaines découvertes dont se targuaient à tort d'autres nations.

Le lundi 8 juillet 1865, la compagnie tint séance, sous la présidence de M. Chevreul¹, pour entendre une lecture

¹ Nous pensons intéresser le lecteur en rappelant une affaire de faux célèbre, que nous empruntons à l'ouvrage de Pierre Bouchardon, intitulé *Les Procès burlesques* de la Collection historique *Enigmes et drames judiciaires* d'autrefois (Librairie académique Perrin & Cie, Paris, 2^{me} édition).

¹ Tout le monde sait que le célèbre chimiste Chevreul vécut jusqu'à l'âge de cent trois ans.

Le professeur Charles Richet raconte qu'à l'occasion d'un

(suite de la note p. 31)